Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/EDF-et-le-CIDEN-a-la-barre-pour

2 septembre 2014

EDF et le CIDEN à la barre pour violation d'une mise en demeure

Même en démantèlement, l'ancien réacteur Superphénix reste dangereux. Alors que les plus grandes précautions devraient être de rigueur sur le site de Creys-Malville, EDF et le CIDEN (Centre d'Ingénierie Déconstruction et Environnement) se sont rendus coupables de négligences caractérisées. Mis en demeure en 2012 par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), l'exploitant a ignoré les prescriptions qui le sommaient de renforcer les moyens de gestion des situations d'urgence. Suite à une plainte du Réseau "Sortir du nucléaire", le Parquet a décidé d'engager des poursuites à l'encontre d'EDF et du CIDEN. L'audience aura lieu le 3 septembre 2014, à 13h30, au Tribunal correctionnel de Bourgoin-Jallieu.

Creys-Malville : un site à risque

Sur le site de Creys-Malville, dans l'Isère, l'ancien surgénérateur Superphénix côtoie l'Atelier pour l'entreposage du combustible (APEC), où sont stockées des tonnes d'assemblages de combustible au plutonium neuf et usés. Sur le chantier de démantèlement du réacteur, entamé depuis près de 15 ans, 400 personnes travaillent quotidiennement à proximité de substances à risque (matériaux irradiés, sodium). Depuis 2005, c'est le CIDEN, une branche d'EDF, qui exerce la responsabilité d'exploitant, de maître d'ouvrage de l'ensemble des installations du site et de maître d'oeuvre pour l'étude et la réalisation des travaux de déconstruction.

Une gestion chaotique de la sécurité du chantier de démantèlement

Suite à une inspection menée du 30 mai au 1er juin 2012 à la lumière de l'accident de Fukushima sur les thèmes « séisme », « inondation », « alimentations électriques », « source froide », « refroidissement » et « plan d'urgence interne », l'ASN a mis, le 5 juillet 2012, EDF en demeure de renforcer les moyens de gestion des situations d'urgence sur le site [1]. En effet, l'organisation d'intervention n'aurait pas permis de faire face à un feu de sodium, ni d'accueillir convenablement les secours tout en assurant la surveillance du site. La gestion de la sécurité du chantier de démantèlement est à l'image des douze années de fonctionnement du réacteur : chaotique.

Une mise en demeure de l’ASN bafouée par EDF et le CIDEN

Dans la nuit du 25 au 26 avril 2013 et dans la journée du 30 avril 2013, une nouvelle inspection a eu lieu sur le thème « Conduite accidentelle et Plan d’Urgence Interne ». Cette inspection visait notamment, par le biais d’un exercice de gestion de crise, à vérifier que les mesures prises par l’exploitant suite à la décision de l’ASN étaient mises en œuvre et opérationnelles.

Or, comme le révèle la lettre de suites de l’ASN du 9 août 2013, le bilan de cette inspection était très négatif et les termes de la mise en demeure du 5 juillet 2012 n’avaient pas été respectés. Ainsi, le personnel n’était toujours pas formé et entraîné aux situations d’urgence, l’organisation interne ne permettait toujours pas l’intervention efficace des secours et les téléphones prévus pour les communications d’urgence ne fonctionnaient même pas correctement !

Ces graves défaillances mettent clairement en danger les travailleurs du site, la population et l’environnement. Le Réseau "Sortir du nucléaire" a donc porté plainte le 14 novembre 2013. Le Parquet a décidé d’engager des poursuites contre EDF et le CIDEN pour le délit de non-respect d’une mise en demeure de l’ASN, une première en France ! L’affaire sera examinée par le Tribunal correctionnel de Bourgoin-Jallieu, le 3 septembre 2014, à 13h30. Le Réseau "Sortir du nucléaire" appelle à se rendre au tribunal et à assister à l’audience.

En savoir plus et lire la plainte : https://www.sortirdunucleaire.org/Superphenix-MED

Contacts presse :

Marie Frachisse (juriste, sur place) - 07 62 58 01 23

Etienne Ambroselli (avocat) - 06 09 30 80 67

Marc Saint Aroman (administrateur) – 05 61 35 11 06

Philippe Brousse - 06 69 21 87 23

Chargée de communication :

Charlotte Mijeon - 06 64 66 01 23

Notes

[1] https://www.asn.fr/content/download/52325/363184/version/2/file/2012-DC-0309.pdf